



ACTED

RAPPORT DE SITUATION SUR LA STRUCTURE SOCIALE DU CAMP D'ABALA

Mise à jour 1, 12 Avril 2012



Présenté par

ACTED

**Camp de réfugiés d'Abala
Région de Tillabéri, Niger**

BUREAU DE NIAMEY
Niamey, BP 14 004,
Quartier Koira Kano,
N°655, Rue KK-166

Tel: +227 20 37 01 36

SIEGE

33, rue Godot de Mauroy
F-75009 Paris

Tel +33 1 42 65 33 33

Fax +33 1 42 65 33 46

E-mail paris@acted.org

Site Web www.acted.org

- SOMMAIRE -

1. Objectif	3
2. Structure sociale des groupes de réfugiés	3
A – Structure sociale dans les zones d’origine	3
• Le groupe des Sédentaires	4
• Le groupe des Nomades	5
B – Structure sociale dans le camp d’Abala.....	6
3. Implications	6
4. Plan d’Action	7

1. Objectif

L'objectif de ce memo est de mieux comprendre la structure sociale des réfugiés du Camp d'Abala afin de proposer une stratégie de gestion du camp et de mobilisation communautaire adéquate.

Une compréhension claire de la structure sociale de la communauté réfugiée est essentielle : (1) durant l'installation du camp, pour assurer une implantation qui respecte la structure sociale, et (2) durant la phase de mise en œuvre des activités, pour assurer la coordination entre les partenaires de mise en œuvre et les structures locales de leadership, ainsi qu'un soutien optimal aux groupes vulnérables et d'intérêts communs sans créer de conflit.

2. Structure sociale des groupes de réfugiés

A – Structure sociale dans les zones d'origine

La communauté de réfugiés d'Abala n'est pas composée d'un groupe uniforme mais de 2 principaux groupes : les sédentaires et les nomades qui fonctionnent chacun avec leur propre hiérarchie et structure sociale. La grande majorité des réfugiés du Camp d'Abala viennent du cercle de Ménaka et plus particulièrement de la Commune d'Anderboukane. Ils appartiennent aux ethnies : Bella (Tamacheks noirs), les Koïra boro (Sonraï de Gao), Haoussa, Zarma, Peulhs, Daoussans (Tamacheks clairs).

Les sédentaires sont majoritairement originaires des villages de :

- Anderboukane
- Méneka

Les nomades sont majoritairement originaires de:

Pour les fractions Touaregs :

- Tamizguida Bella (Tagalate, Itirikane, Afoula, Ziguile, Tinaganne)
- Daoussak Tabaho (Inchinane clairs)
- Ibogolitane (Menaka, Tan-Tchauma clairs)
- Kelagayok noire (Iyomatana)
- Pelabakat noire (Illikimane)
- Keltabonante (Iyokmatana)
- Kelabougoula (Abougoula)
- Targatamonte noire (Talouma, Inssiubaratene),

Pour les autres fractions :

- Peulh bororo (Inekare) :
- Kelessouk (Anderboukane)

Les réfugiés sont arrivés de manière dispersée, à pied ou à dos d'âne. Cependant certains ont emprunté les véhicules se déplaçant vers les marchés hebdomadaires des villages maliens situés le long de la frontière, et ils ont ensuite continué le trajet à pied. Les raisons évoquées par les réfugiés pour expliquer leur fuite sont en grandes parties liées à :

- la crainte d'une possible contre-offensive de l'armée malienne suite à l'avancée des rebelles du MNLA menant potentiellement à des exactions sur les populations civiles;

- la crainte d'être asservis par les Touaregs clairs suite à la prise du pouvoir par ces derniers dans la zone. En effet, traditionnellement, les Tamizguida Bella sont les descendants des esclaves noirs des Touaregs clairs ;
- la crainte des épouses de militaires maliens déserteurs d'être victime de tortures, infligées par les rebelles, pour l'obtention d'informations sur les positions de leurs maris.
- l'arrêt de l'assistance humanitaire dans leurs zones d'origine.

Notons qu'il existe, de la part des autres groupes ethniques, un climat de méfiance vis à vis des Touaregs clairs (Daoussak Tabaho et Ibogolitane). Les autres communautés accusent en effet les Touaregs clairs d'avoir commis des actes de vandalisme et de pillage au moment de la fuite. Ces derniers sont également considérés comme des complices des rebelles, les Touaregs clairs composant la grande majorité des combattants de la rébellion. Les autres communautés affirment que seules les personnes vulnérables (femmes, enfants et vieillards) composent le groupe des Touaregs clairs sur le camp.

La structure sociale d'origine des populations réfugiées:

Cette structure varie selon les deux modes de vie des populations réfugiées.

- **Le groupe des sédentaires** est composé des ethnies suivantes :
 1. Haoussa,
 2. Koïra boro,
 3. Zarma
- **Hiérarchie sociale** :
 - ✓ Le chef de village ou *Maigari/Amelokal Nagaram/ Koïra Amirou* : membre du conseil du village, il est élu par les conseillers villageois. Il préside le conseil villageois et prend les décisions au nom de ce dernier. Il tranche essentiellement sur les litiges, les conflits, et sur tous les problèmes lui sont exposés. A ce titre, ils sont saisis par le conseil villageois en cas de litige et convoquent les parties devant « la cour d'Amelokal ». Les litiges qui ne relèvent pas de sa compétence sont transmis aux juridictions compétentes. Le chef de village a autorité sur toutes les ethnies sédentaires du village.
 - ✓ Conseillers villageois : les conseillers sont élus en assemblée villageoise par les chefs de famille. Le rôle du conseil est d'assister le chef de village dans la gestion des conflits et litiges. Les conseillers sont élus à main levée parmi les chefs de ménage.
 - ✓ Chefs de famille ou *Hugukoye / Maiguida / Machich n' agwen* : le chef de famille est souvent la personne la plus âgée d'une filiation, il préside tous les événements sociaux (mariages, baptêmes et inhumations) et il est sollicité pour arranger les éventuels différends qui opposent des membres de la famille. Le chef de ménage est le mari d'une ou plusieurs épouse(s), et a la responsabilité de diriger et d'entretenir les personnes (femmes et enfants) à sa charge.

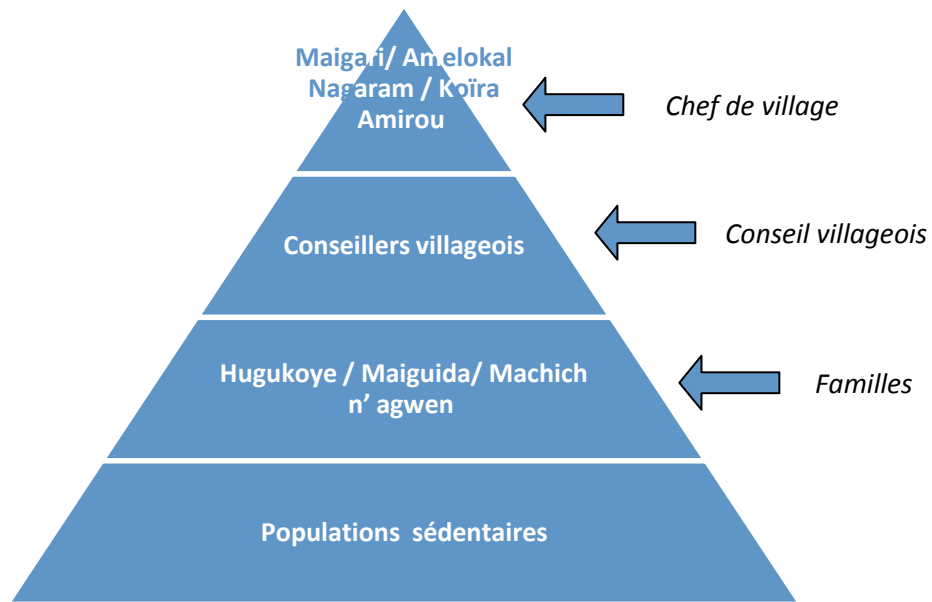


Schéma de la gouvernance traditionnelle des sédentaires

- **Le groupe des Nomades** est constitué principalement des ethnies :
 1. Tamachek (Touaregs)
 2. Peulh
- **Hiérarchie sociale :**
 - ✓ Le Chef de canton ou *Amelokal* : ce niveau de leadership traditionnel n'existe que pour les Touaregs et a aussi autorité sur les Peulhs. C'est le niveau final de gestion des litiges avant le recours aux autorités administratives ou judiciaires. Le chef de canton est une fonction qui se transmet de père en fils. Il est toujours assisté d'un marabout et de conseillers. Il a autorité sur les chefs de fraction.
 - ✓ Chef de fraction ou *Amelokal Intaouchid* : il est nommé à vie parmi les familles de la chefferie par les conseillers de la noblesse, des castes et de chefferie. Il est toujours assisté d'un marabout et de conseillers. Il a autorité sur les chefs de sites.
 - ✓ Chefs de sites ou *Site Amelokal* : il est nommé à vie parmi les familles de la chefferie. Il est toujours assisté d'un marabout et de conseillers.
 - ✓ Chef de famille ou *Machich n'agwen* : le chef de famille est souvent la personne la plus âgée d'une filiation. Il préside tous les événements sociaux (mariages, baptêmes et inhumations) et il est sollicité pour arranger les éventuels différends qui opposent des membres de la famille. Le chef de ménage est le mari d'une ou plusieurs épouse(s), et a la responsabilité de diriger et d'entretenir les personnes (femmes et enfants) à sa charge.

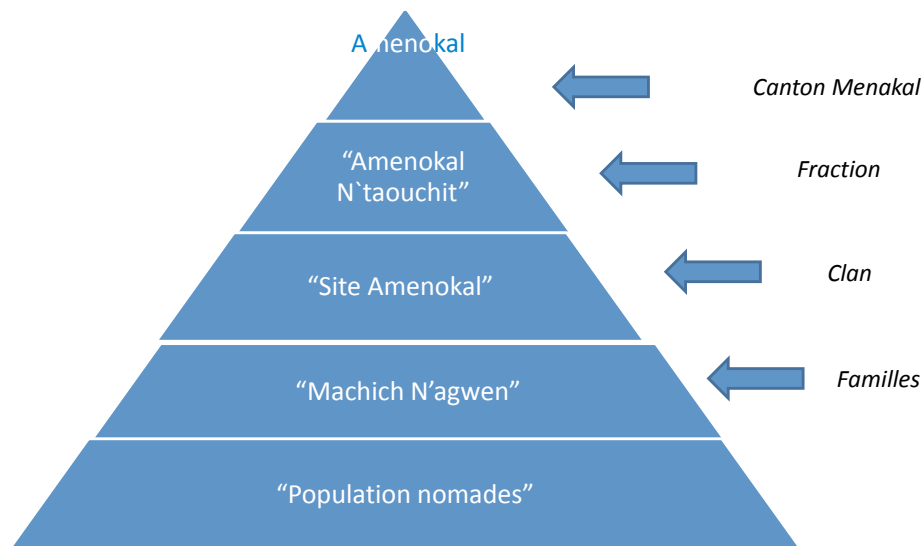


Schéma de la gouvernance traditionnelle des nomades

Les communautés sédentaires et nomades vivaient, au Mali, sur un même territoire et il existait des mécanismes de gestion commune et de concertation entre la gouvernance traditionnelle des sédentaires et celle des nomades. Ces mécanismes de prise de décision et de résolution des conflits sont discutés entre deux mêmes niveaux hiérarchiques.

B – Structure sociale dans le camp d’Abala

Suite aux événements au Mali, et aux déplacements de population qui ont suivi, la structure sociale traditionnelle a connu quelques changements par rapport à la structure originelle.

Pour les sédentaires, tous les niveaux de leadership traditionnels sont représentés sur le camp d’Abala, à savoir i) le chef de village d’Anderboukane, ii) les conseillers villageois d’Anderboukane et iii) les chefs de familles. Le chef de village a perdu une partie de son autorité car il est perçu comme n’ayant pas bien conseillé les populations pendant cette crise. Un nouveau leader apparaît donc, qui occupe actuellement la fonction de président du Comité de gestion du camp d’Abala .

Pour les nomades, les niveaux de leadership traditionnels représentés sur le camp sont i) les chefs de sites, ii) les conseillers de fraction et iii) les chefs de familles. Les chefs de fraction et de canton seraient toujours au Mali.

3. Implications

- **Nécessité de favoriser le dialogue entre les communautés et particulièrement avec les Daoussans (touaregs clairs)** pour prévenir les tensions potentielles liées à leur perception par les autres groupes;
- **Inoccupation de l’espace retenu pour abriter les ménages de petite taille ≤ 3** : ces derniers préfèrent être aux côtés des autres membres de leur famille ayant obtenu des tentes, en raison des solidarités traditionnelles ou pour se sentir en sécurité.
- **Nécessité de favoriser les regroupements par ménage** afin de perturber au minimum le style de vie habituel et de garantir la cohésion des communautés et les bons rapports de voisinage dans le camp.
- **Nécessité d’associer les leaders d’opinion à la gestion du camp** pour contourner les barrières linguistiques lors des sensibilisations. En effet, les chefs coutumiers couramment appelé « *Amelokale* » (le chef), que ce soit pour les sédentaires ou pour les nomades, ont beaucoup d’influence sur les communautés réfugiées. En cas de désaccord ou de conflit, ils sont les premières personnes à tenter d’arbitrer entre les parties au litige. Un lien entre le camp

manager, les services de protection et ces leaders doit être encouragé et intégré aux structures décisionnelles du camp afin de recueillir les informations les plus pertinentes possibles sur les communautés réfugiés et s'assurer d'une transmission des messages du Camp Manager et des partenaires.

- **Nécessité d'associer les leaders lors de l'enregistrement des nouveaux réfugiés** afin de garantir l'exactitude des informations fournies, notamment sur leur zone d'origine, leur appartenance à un groupe et leur statut de réfugié.
- **Nécessité d'associer les leaders aux mesures de sécurité**: la sécurité est en général la responsabilité des chefs de famille, de village et de fraction. Ces chefs traditionnels doivent être impliqués dans l'organisation des procédures et mécanismes de sécurité interne au camp, en particulier dans l'optique de la mise en place d'un système de « référents sécurité » ou « community watch », tel que discuté par les partenaires lors de la réunion de coordination du 6 avril. Cette coordination avec les chefs traditionnels assurera un support de la communauté et leur participation dans ce système.
- **Nécessité d'associer les leaders aux mesures de résolution des conflits**: la médiation ou l'arbitrage en cas de litige se fait en général au niveau des chefs traditionnels, si les ménages ne peuvent pas résoudre les problèmes entre eux. Les communautés conserveront en grande partie ce mode de résolution des conflits sur le camp d'Abala et il apparaît donc essentiel d'identifier et de favoriser le rôle de médiation des chefs traditionnels afin de demeurer au fait des événements du camp.
- **Nécessité de favoriser une représentation des femmes dans la communauté réfugiée** en intégrant les structures décisionnelles traditionnelles essentiellement composées d'hommes, et les principes de droit international liés au genre. Renforcer le rôle des femmes dans les mécanismes de prise de décision est un élément primordial. Pour cette raison, le Comité de gestion du camp est ainsi composé équitablement de 12 hommes et 12 femmes.
- **Nécessité d'éviter la reproduction des inégalités traditionnelles au sein du camp.**

4. Plan d'Action

Le plan d'action suivant se décompose en 3 phases, en fonction du niveau de priorité :

Phase 1 : Information sur les structures sociales dans le camp

- **Cartographie des groupes et ethnies sur le camp.** Les réfugiés étant regroupés par famille, ACTED prendra les points GPS à la limite de de chaque groupe afin de réaliser cette carte.
- **Collecte d'information sur chaque groupe dans le camp.** Des informations de base (population, données démographique, etc.) seront collectées pour chaque groupe grâce aux conseillers villageois et aux chefs site. Ces données démographiques permettront une meilleure gestion et compréhension de l'espace du camp, ainsi que la planification des activités. Il est aussi important de finaliser un organigramme de cette structure sociale avec les noms des leaders et le nombre de ménages dont ils sont responsables.

Phase 2 : Mise en place de réunions de coordination avec les parties prenantes du camp

La mobilisation communautaire

- **Réunion hebdomadaire avec le Comité de gestion du camp.** ACTED a mis en place un Comité de gestion du camp tenant une réunion hebdomadaire qui a pour objectif de (1) construire les relations et la confiance entre les acteurs humanitaires et les représentants des réfugiés; (2) rassembler les informations au sujet des potentiels problèmes et enjeux au sein de la communauté des réfugiés ; (3) trouver des solutions aux problèmes constatés en collaboration avec les représentants des réfugiés. ACTED et l'UNHCR assisteront à ces réunions avec les autres partenaires humanitaires du camp.
- **La réunion hebdomadaire de coordination avec les partenaires.** ACTED organisera une réunion hebdomadaire avec les partenaires opérationnels, à laquelle le HCR sera invité. L'objectif de cette réunion est de (1) partager l'information parmi les partenaires ; (2) de

planifier des interventions multisectorielles quand cela est nécessaire; (3) identifier les gaps et les messages clés.

- **Mise en place d'un Comité des Femmes.** Pour assurer un contact permanent avec les femmes, qui sont souvent sous représentées dans la structure traditionnelle, ACTED organisera tout d'abord des groupes de discussions avec les femmes. Les réunions seront conduites sur une base ad-hoc, avec pour objectif de mettre en place un comité des femmes à moyen terme.
- **Les relations avec les communautés hôtes.** Assurer de bonnes relations entre les communautés hôte et réfugiée est nécessaire afin d'éviter les conflits, favoriser le dialogue, ainsi qu'envisager des activités communes. A cet effet, un espace de dialogue sera mis en place à travers des réunions mensuelles ouvertes à toute la population d'Abala. En cas de conflit constaté entre les deux communautés, la constitution d'une Commission ad hoc de résolution des conflits est prévue. La communauté hôte peut, également envoyer un représentant à la réunion hebdomadaire de coordination avec les partenaires. De plus, ACTED travaillera en permanence avec les représentants des réfugiés et de la communauté hôte dans l'objectif de développer des mécanismes de coordination adéquats et dynamiques.

Phase 3

- **Mise en place de groupe d'intérêts communs en collaboration avec les responsables du camp.** Les groupes d'intérêt (Comité pour les jeunes, système de représentation/participation des anciens, etc.) seront mis en place dans un moyen terme. Ces groupes seront développés avec les représentants des réfugiés afin de garantir leur efficacité et éviter les conflits potentiels.
- **Développement de groupes sectoriels.** ACTED développera des groupes sectoriels chargés d'assurer la gestion de thématiques spécifiques, telles que l'eau, la sécurité, la santé, etc. L'implication des responsables des réfugiés permettra l'intégration de ces groupes à la structure hiérarchique existante, reconnue et respectée par les réfugiés.